

MAIRIE DE MERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU É SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU vendredi 24 octobre 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 octobre 2008 à 19 heures, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion : Mesdames BIHANIC Thérèse-Marie . LECURU Nathalie HOMMERIN Eliane . SUM Michèle.

Messieurs MIDAVAIN Jean-Marc . ROUSSEL Régis . DUFOUR Ambroise . DUROSIER Albert - DAMS Gonzague . HERBIN Gérard . BARDIAUX Jean-Michel . SILVAIN Vincent MALAQUIN Alain . DUMONT Jean-Philippe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une minute de silence pour le décès de Arthur BRABANT, Maire honoraire de Denain et de Charles ROUSSEL, père de Régis, ancien membre du C.C.A.S., ancien délégué du Sous-préfet pour la révision des listes électorales.

- Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 01/09/08.
- Mme BIHANIC Thérèse-Marie est désignée secrétaire de séance.
- Les crédits ouverts à certains articles étant insuffisants, il est nécessaire de prévoir des virements de crédits d'autres articles comme suit :
 - o Augmentation de crédits : article 6411 . personnel titulaire : 4000 ", article 205 . création d'un site internet : 2034 ", article 21318 . construction d'un atelier garage : 1723 ", article 2158 . achat de défibrillateurs : 2608 ", article 66111 . intérêts des emprunts : 2556 " .
 - o Diminution de crédits : article 60612 . consommation d'électricité : 2556 ", article 21318- aménagement bâtiments : 6365 ", article 6531 . indemnités élus : 4000 " .
- Approuvé à l'unanimité.
- Il est demandé à l'assemblée de voter en faveur du renouvellement de l'octroi de l'indemnité de fournitures scolaires : 64" par enfant sont attribués aux parents dont un ou plusieurs enfants fréquentent les écoles à partir de la 6^{ème}. Approuvé à l'unanimité.
- Convention Relais d'Assistantes maternelles Intercommunal. Ce relais a été mis en place par la Mairie d'Aniche et regroupe les communes d'Aniche, Monchecourt et Emerchicourt. La participation prévisionnelle pour notre commune en 2008 est de 1134,86". Approuvé à l'unanimité.
- Enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la Sté « Ostrevent Développement » à Somain, relative à l'exploitation d'un nouvel entrepôt « Bâtiment G » dans l'extension de la ZAC « La Renaissance ». Le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler.
- Présentation de la convention de l'Association ALAPAGE afin de faire bénéficier, à compter du 1^{er} janvier 2009, les enfants de la commune d'un accueil les mercredis, samedis et pendant les petites et grandes vacances. Adopté à l'unanimité.
- Redevance occupation du domaine public par les opérateurs téléphoniques. Obligation de délibérer pour fixer le tarif d'occupation. Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima.
- Présentation du rapport du SIDEGAV, Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes.

- Présentation d'une première partie de l'audit (constat de l'existant) livré par la Sté SATELEC sur le réseau d'éclairage public.
- Pour la conclusion du nouveau contrat d'éclairage public qui prendra effet l'an prochain, il est souhaitable de nommer un maître d'œuvre pour l'étude et l'établissement du cahier des charges. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer cette opération.
- Journée de solidarité. Il est nécessaire de fixer une journée de solidarité après avis du Comité Technique Paritaire. Demande sera faite au CTP pour cette affaire.
- Suppression du règlement DVD de la Médiathèque. Actuellement les personnes de moins de 16 ans doivent être accompagnées d'un parent pour emprunter les DVD. Modification du règlement intérieur de la médiathèque comme suit :
 - o article 9 : La majeure partie du prêt, mais peuvent être consultés sur place. Suppression de la phrase « dans certaines conditions, le prêt à domicile peut être consenti exceptionnellement après autorisation du bibliothécaire ».
 - o article 10 : Ajout des phrases « L'usager ne peut emprunter que les documents relatifs à sa catégorie d'âge. Le coût des DVD prêtés varie entre 30 et 100 euros (prix élevé dû à l'acquisition des droits de diffusion). Il est demandé de prendre le plus grand soin. Les DVD seront vérifiés avant l'emprunt et à leur retour. Si un DVD est détérioré ou perdu, il devra être remboursé ».

Approuvé à l'unanimité.

- Monsieur le Maire demande à l'Assemblée son avis concernant la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 qui instaure le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire en cas de grève des enseignants. Les communes doivent organiser un service d'accueil minimum afin d'encadrer les enfants des classes concernées. Monsieur le Maire n'accepte pas que les agents de la commune accueillent les enfants dans ce cas et demande au Conseil municipal son soutien. Le Conseil Municipal vote une motion contre l'application de cette loi.
- Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée que dans le cadre de la Révision Générales des Politiques Publiques (RGPP), des informations font état de la suppression de plus de 10% des brigades territoriales de gendarmerie. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une motion contre la suppression des gendarmeries.
- Tous les ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un cadeau est offert aux anciens et aux enfants. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée son avis sur la reconduction de cette action. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la reconduction de cette action.
- Dates et déroulement des réceptions de fin d'année. Jeudi 18 Décembre à 15h, réception pour les anciens : Pascal Prouveur accordéon et guitare.
- Pour les enfants, vendredi 19 Décembre à 14h : Mambo Circus par le Cirque du bout du monde.
- Distribution des cadeaux après les spectacles.
- Création du site Internet de la commune et acceptation du contrat de maintenance « Emile Web », société réalisatrice du site. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercia et félicita Messieurs Ambroise DUFOUR et Gonzague DAMS pour leur implication dans la conception et à la réalisation du site.

Vu pour être affiché le mardi 28 octobre 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le mardi 28 octobre 2008

Le Maire.
Michel LOUBERT.